

**Séance du 23 mars 2017****Délibération n° 2017-17**

L'an deux mil dix-sept, le 23 du mois de mars à 20 heures 30, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle du conseil communautaire, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 14 mars 2017.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Madame Marie-Laure FOURNIER, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Monsieur Louis de CAUMONT à Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Madame Christine DEFFNER, Monsieur Robert LEPEE Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes Pour	25
Votes Contre	0
Abstention	0

<b>NOMENCLATURE ACTES</b>	
N° : 7-1	Thème : Décisions budgétaires

**Objet : compte administratif 2016 du budget principal**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté de communes,

VU le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,

VU le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Madame Corinne COUPAS, Présidente,

CONSIDERANT que Madame Marie-Solange LALEVEE, doyenne de l'assemblée, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT que Madame Corinne COUPAS, Présidente, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame Marie-Solange LALEVEE pour le vote du compte administratif,

Madame Marie-Solange LALEVEE explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

**DECIDE :**

**Article 1 :** de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>	Prévu	<b>2 385 411,96</b>
	Réalisé	<b>1 481 781,06</b>
	Reste à réaliser	<b>306 039,34</b>
<b>RECETTES</b>	Prévu	<b>2 385 411,96</b>
	Réalisé	<b>1 514 953,89</b>
	Reste à réaliser	<b>64 928,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>	Prévu	<b>4 540 268,30</b>
	Réalisé	<b>3 621 180,74</b>
	Reste à réaliser	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>	Prévu	<b>4 540 268,30</b>
	Réalisé	<b>4 755 967,78</b>
	Reste à réaliser	<b>0,00</b>

Investissement : 33 170,83

Fonctionnement : 1 134 787,04

Résultat global : 1 167 957,87

**Article 2 :** de reconnaître la sincérité des restes à réaliser d'investissement.

Chap. / art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
12004	Subvention équipt versées aux communes	78 576,14	
1504	Ecoles travaux 2015	15 293,11	41 643,00
1506	Fonds de concours chaufferie Cérilly	74 285,00	
1601	Voirie travaux	93 676,22	23 285,00
1602	Voirie matériel	7 059,24	
1603	Voirie panneaux	1 858,04	
1604	Ecoles travaux St Bonnet Couleuvre Valigny	32 163,67	
1605	Ecoles – mobilier et équipement	3 127,92	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>306 039,34</b>	<b>64 928,00</b>

**Article 3 :** d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré le 23 mars 2017.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
La Présidente

Corinne COLPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.